



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 8 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 8 / 0 6 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024_8099

1 Intitulé du projet

Dossier cas par cas pour un forage sur la commune d'Ognon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

D'OGNON

Raison sociale

SCEA

N° SIRET

5 3 1 3 0 3 8 6 5 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Exploitant agricole

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DELMOTTE

Prénom(s)

XAVIER

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27°a	Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m. Forage de 83 m de profondeur en vue de réaliser des essais de pompage afin d'analyser la possibilité d'effectuer un pompage de 82 000 m ³ /an dans la nappe souterraine avec un débit de 80m ³ /h maximum. Rubrique IOTA 1.1.1.0. déclaration puis 1.1.2.0 en déclaration également. (moins de 200 000 m ³ /an mais

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le but du forage est tout d'abord de pouvoir réaliser des essais de pompage à un débit d'au moins 80 m³/h sur une durée maximum de 24 h afin d'étudier la possibilité de réaliser des prélèvements en eau souterraine de 82 000 m³/an avec un débit maximum de 80 m³/h afin de pouvoir irriguer des parcelles adjacentes au forage. Le forage sera utilisé uniquement par la SCEA D'OGNON pour une superficie de 40 ha. Les cultures irriguées seront 20 hectares d'ognons (50 000 m³) et 20 hectares de carottes (32 000 m³). Les cultures justifient une demande raisonnable de 82 000 m³ au maximum par année. Les prélèvements seront effectués de mai à septembre selon les besoins. L'exploitation agricole adaptera ses apports en eau selon les précipitations éventuelles qui surviendront durant cette période d'irrigation. Le pompage du forage sera donc optimisé au maximum.

4.2 Objectifs du projet

La SCEA D'OGNON souhaite réaliser un forage dans le but d'effectuer des prélèvements d'eau afin d'irriguer 20 hectares d'ognons et 20 hectares de carottes. Il sera prévu de pomper au maximum 82 000 m³/an à un débit de 80 m³/h. Ce pompage sera réalisé entre mai et septembre. Afin de réaliser ce forage, une première demande de déclaration sera faite afin de faire le forage pour effectuer des essais de pompage et pour pouvoir déterminer la possibilité du projet de prélèvement. Le devis en annexe montre que le forage sera de 83m de profondeur (avec ses différentes caractéristiques). L'essai de pompage durera 24h maximum. Les eaux de pompage seront décanté et rejeté dans la parcelle la plus proche. La méthode sera un forage en diamètre 406 mm avec un testage de la nappe dans un tubage provisoire. Le forage définitif aura une margelle bétonnée qui permettra d'éloigner les eaux de la tête du forage. La tête sera supérieure de 50 cm par rapport au terrain naturel. L'accès au forage sera interdit par un dispositif de sécurité en dehors des périodes d'exploitation. Un capot de fermeture sera installé sur la tête du forage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Un forage de reconnaissance de 83 m sera fait, avec un testage de la nappe dans un tubage provisoire. Ensuite, il y aura transformation du forage de reconnaissance en forage définitif. Un tubage sera mis en place en 126-140. Un essai de débit d'au moins 80 m³/h via une pompe alimentée par un groupe électrogène. Les eaux de pompage seront rejetées sur les terres agricoles de l'exploitation. Les accès et stationnements lors du chantier seront placés de sorte à être assez éloigné du point de forage afin d'éviter toute pollution accidentelle. Il n'y aura pas de stockage d'hydrocarbure. Un rapport de fin de travaux sera envoyé au préfet comprenant : - Le déroulement général du chantier : dates des différentes opérations et difficultés et anomalies éventuellement rencontrées - Le nombre de forage réalisé en indiquant s'ils sont conservés ou non pour le prélèvement des eaux souterraines, la localisation, les références cadastrales - La coupe géologique du forage avec indication du niveau de la nappe et la coupe technique de l'installation précisant les caractéristiques des équipements, notamment les diamètres et la nature des tubages, accompagnée des conditions de réalisation, - Les modalités d'équipement des ouvrages conservés pour le prélèvement, - Le résultat des pompages d'essais, leur interprétation et l'évaluation de l'incidence de ces pompages sur la ressource en eau souterraine. L'évacuation des déblais du forage sera effectuée par l'entreprise réalisant le forage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Avant exploitation et suite aux résultats de pompage et de la mesure du rabattement de la nappe, une demande d'autorisation de prélèvement IOTA sera faite sous la rubrique 1.1.2.0 pour un volume de 82 000 m³/an. Cette demande prendra en compte l'impact du cône de rabattement mesuré et la transmissivité de la nappe.

Le rayon d'alimentation du forage sera également calculé.

Si les tests ne sont pas concluants ou en fin de vie le forage sera rebouché à l'aide de matériaux inertes, la tête du forage sera bétonnée et close par un couvercle hermétique fermé à clé.

La station de pompage sera alimentée électriquement par le réseau public associé à un volucompteur.

L'ouvrage sera régulièrement entretenu par le déclarant.

L'eau pompée sera acheminée aux niveaux des parcelles par des canalisations hors-sol et épandue avec un enrouleur. L'état du matériel sera régulièrement vérifié pour éviter les pertes (fuites).

Le calcul théorique du rabattement de nappe est présent en annexe. Au droit du forage, le rabattement de la nappe serait de 45 m au droit du forage avec un rabattement de 8,15 m à 20 m de celui-ci. Le rayon d'incidence du forage serait de 110 m (théorique).

Les pompages seront dépendants des cultures en places, de leurs besoins et de la climatologie. Le forage sera équipé d'un compteur volumétrique et d'un carnet de prélèvement permettra de noter les différents relevés de volume qui seront communiqués annuellement aux services de déclaration.

Pour limiter les prélèvements aux seuls besoins des cultures, il sera mis en place des moyens d'accompagnement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Le forage sera soumis à déclaration IOTA pour la rubrique 1.1.1.0 pour la réalisation du forage en lui-même afin d'effectuer les essais de pompage. Le prélèvement en eau (si les essais sont concluants) sera de 82 000 m³/an maximum et sera donc soumis à déclaration IOTA pour la rubrique 1.1.2.0 (le prélèvement étant de moins de 200 000 m³/an). = Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage dans un système aquifère par pompage entre 10000 m³/an et 200 000 m³/an. Il n'y a pas de dossier d'autorisation dans les procédures (sous les seuils).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage de 83 m de profondeur en vue d'un futur prélèvement dans la nappe de la Craie de la vallée de la Somme aval à raison de 82 000 m ³ /an avec un débit d'au moins 80 m ³ /h Maximum. Les essais de débit seront à 80 m ³ /h pendant 24 h maximum.	83 mètres de profondeur 82 000 m ³ /an Débit de 80 m ³ /h

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 3 Voie : de Brasseuse

Lieu-dit : Parcelles ZA11

Localité : VILLERS ST FRAMBOURG OGNON

Code postal : 6 0 8 1 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2 ° 3 8 , 4 5 " E Lat. : 4 9 ° 1 4 , 3 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche se situe à 280 m du projet forage. Il s'agit de la ZNIEFF de type I "MASSIF FORESTIER D'HALATTE".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet forage se situe sur un Parc Naturel Régional. Il s'agit de l'Oise-Pays de France (FR8000043).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plan de prévention du bruit le plus proche se trouve à 18 km du forage.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur projet se situe dans la ZRE des Albiens
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le futur forage se situe dans le site inscrit "Vallée de La Nonette".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site natura 2000 le plus proche se situe à 2,5 km du projet forage. Il s'agit de "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à 17 km du projet forage. Il s'agit de la "Domaine de Chantilly (partie du domaine de l'institut)".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu un prélèvement de 82 000 m ³ /an dans la masse d'eau souterraine EOCENE DU VALOIS.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau souterraine EOCENE DU VALOIS a une superficie de 2863 km ² avec une pluie efficace de 199 mm/an (source BRGM) soit une recharge de 569 737 000m ³ /an Le prélèvement de 82 000 m ³ /an représentera 0,014 % de cette recharge annuelle.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles et les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat sensible dans le rayon de rabattement du projet forage (110 mètres). Le Fossé de derrière les Murailles situé à 28 m est un fossé de collecte et de transport d'eau pluviale des villages en amont lors d'événements météorologiques pluvieux Le cours d'eau le plus proche se situe à 1 kilomètre du projet de forage et il s'agit de l'Aunette. Il n'y aura donc pas d'impacts significatifs.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est trop éloignée pour être impactée par le forage (2,5km).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera environ 10m ² de terre agricole
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour éviter tout risque de pollution de la nappe une margelle en béton est présente et la tête du forage étant surélevée, il y a aucun risque que des eaux de ruissellement n'entrent dans le forage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraîne la présence temporaire d'engins pour la réalisation du forage et sa mise en service. Lors des pompages, il y aura la présence d'un tracteur et des enrouleurs en fonctionnement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De façon temporaire lors de la création du forage. Il y aura la présence d'un tracteur lors des opérations d'irrigation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnées lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être occasionnées lors de la création du forage. Ces incidents seront limités à la durée des travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de pompage lors des essais de débit qui seront traités par décantation avant rejet dans les parcelles agricoles de l'exploitant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans les parcelles agricoles de l'exploitant

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éventuel déblai minime lors de la réalisation du forage qui sera repris par l'entreprise réalisant les travaux et qui se chargera de l'élimination en filière adaptée. Terre, pierre, craie (déchets inertes non dangereux).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucun

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

En mesure d'aménagement, une plantation d'une haie de 10 mètres sera effectuée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le prélèvement représentera 0,014 % d'alimentation annuelle de la masse d'eau.

Le rayon de rabattement théorique calculé n'impactera aucune zone naturelle sensible.

Le forage est en dehors de toute zone naturelle.

Le volume pompé et demandé répond aux préconisations culturelles de l'arrêté préfectoral.

Chaque année, le volume sera limité au minimum des besoins des cultures en tenant compte de la climatologie par la mise en place au minimum d'une surveillance des pluviométries locales et de l'hydrométrie des sols.

Au regard des éléments ci-dessus nous pensons que le projet peut être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Acte de propriété	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Devis du forage	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Tableau de référence par cultures	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Mandat de dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Calcul du rabattement de la nappe	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 28/06/202

Signature du (des) demandeur(s)